

*«La vie, c'est un chemin et il y a des embûches.  
C'était une embûche.»*

# TOUT OU REIN!

**Fabienne Mottet a fait le don d'un organe à sa fille.  
La transplantation a échoué, mais cette épreuve l'a fait grandir.**

**U**n squelette grimaçant trône sur le bureau du Dr Fabienne Mottet (53 ans), médecin généraliste et homéopathe à Bulle. Il n'est pas là par hasard. «Mon enfant a frôlé la mort, mais ce n'est pas une raison de la dramatiser.» Le commencement de cette histoire remonte à la naissance de Tiffany, en janvier 1985. «Elle est venue au monde avec de tout petits reins...»

Les années passent. La fille unique grandit, ses reins sans doute aussi. «A 9 ans, elle s'est plainte de douleurs à la hanche. Je la trouvais un peu pâlotte et j'avais l'intuition qu'il se passait quelque chose.» Les examens révèlent une grave déficience de la fonction rénale!

## *De mère à fille*

«Très vite, on a envisagé un don d'organe.» Fabienne Mottet passe les tests de compatibilité haut la main. Son mari d'alors est recalé à cause d'un banal virus. «J'étais en parfaite santé, j'avais deux reins en état de marche, c'était naturel d'en donner un à ma fille.» La transplantation échoue. Tiffany aurait pu en mourir mais elle



Tiffany est née avec de tout petits reins. Sa mère lui fait don d'un des siens. Malheureusement l'opération est un échec. Tiffany attendra deux ans avant de tenter une nouvelle greffe.

s'en sort et retourne à la case hémodyalyse. «Trois séances de trois heures par semaine.» Sa mère, très philosophe, ne regrette ni son rein ni l'éprouvante opération. «La vie, c'est un che-

min et il y a des embûches. C'était une embûche.»

La fillette ne veut pas entendre parler d'une nouvelle greffe: elle cherche simplement à vivre comme

les enfants de son âge. Mais à l'école, c'est difficile... Elle et sa maman se heurtent à un mur d'incompréhension de la part du corps enseignant. «Tiffany m'a avoué, quelques années plus tard, qu'elle séchait souvent les cours.»

### Deuxième essai

Cette marginalisation, la lourdeur du traitement et un changement de structure hospitalière auront raison de son refus. Tiffany accepte de se mettre en liste. Elle est retransplantée deux ans après la première tentative. «Il neigeait quand elle est née et il a également neigé lors de cette intervention.» Fabienne y voit un signe, un bon signe. «Je me suis dit: elle va vivre une deuxième fois. Et, effectivement, ça a été une véritable résurrection pour elle.»

L'organe a été prélevé sur un cadavre, celui d'une femme qui a succombé à une hémorragie cérébrale. «Son rein marche comme un chef et ma fille va bien.» Et vous? «Moi, cette épreuve m'a changée. La proximité de la mort fait qu'on prend conscience du présent, qu'on arrête de courir après un bonheur qui viendra peut-être demain ou après-demain.»



## PAROLE D'EXPERT



Professeur Philippe Morel, directeur du Réseau romand de transplantation

Pourquoi la Suisse se trouve-t-elle en queue du peloton européen des donneurs d'organes?

Il y a deux aspects: d'une part, l'information au grand public qui doit être poursuivie et intensifiée et, d'autre part, l'identification des donneurs potentiels, c'est-à-dire des cas de mort cérébrale. Celle-ci devrait être rendue

obligatoire comme cela se passe en Espagne et en Italie.

La loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules, qui devrait entrer en vigueur en 2006, va-t-elle apporter des améliorations?

Cette loi ne va pas assez loin en la matière et, plus regrettable encore, elle va modifier les règles d'attribution des organes. Actuellement, sauf cas urgents, nous fonctionnons selon un tour-nus entre les centres de Genève, Lausanne, Berne, Bâle et Zurich. Bientôt, ce sera le service national des attributions qui donnera les organes, non plus aux centres, mais directement aux patients. Ce service ne pourra pas connaître l'ensemble des données par-

ticulières à chaque receveur, et donc l'attribution ne pourra plus être faite avec autant de rigueur et d'adéquation qu'actuellement.

Cette nouvelle législation prévoit tout de même de faire inscrire sur le permis de conduire la volonté de donner ses organes.

Ça, c'est une excellente initiative qui peut effectivement contribuer à augmenter le nombre de transplantations, donc à sauver des vies et à réaliser des économies.

Des économies?

Exactement. Prenez la greffe rénale! Elle coûte 40 000 francs, alors que la dialyse, qui peut durer plusieurs années, coûte entre 55 et 60 000 francs par an!

Cette remise en question conduit cette native du Taureau – fonceuse, positive et hyper-sportive (fitness, natation, course, golf, etc.) – à fixer des priorités à sa vie: «L'important, c'est d'être bien avec soi-même, de respecter les autres, d'essayer de faire du mieux qu'on peut.» Un chien fait irruption dans le cabinet. «Il consulte

avec moi.» Le golden retriever partage l'existence de Fabienne et Tiffany depuis l'automne 1996. «Il est arrivé chez nous deux semaines avant la deuxième transplantation. Son nom, Barukh, veut dire... chance!»

ALAIN PORTNER  
PHOTO ALBAN KAKULYA/STRATES